

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 28 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzou, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 30/09/2020

ABSENTS : Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick)

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

12. TARIF PUBLIC CONCERNANT LE DROIT DE PLACE DES COMMERCES AMBULANTS

M. Thierry VALADON, adjoint chargé des finances explique au conseil municipal que des marchés festifs ont été mis en place depuis cet été sur la commune de Boisseuil et qu'un marché hebdomadaire a lieu depuis le 1^{er} septembre tous les mardis de 16h30 à 19h30.

Une délibération avait été votée en 2015 pour encadrer le tarif du droit de place des commerces ambulants qui était de 10 € par jour.

Toutefois, au vu de la multiplication des commerces ambulants, il convient de proposer une tarification plus précise en fonction des prestations applicables sur tout le domaine communal :

- Tarification au mètre linéaire occupé avec électricité :
 - 10 € par jour jusqu'à 5 mètres,
 - 20 € par jour entre 5,1 mètres et 10 mètres,
 - 30 € par jour entre 10,1 mètres et 15 mètres,
 - 40 € par jour entre 15,1 mètres et 20 mètres,
 - ...
- Tarification au mètre linéaire occupé sans électricité :
 - 5 € par jour jusqu'à 5 mètres,
 - 10 € par jour entre 5,1 mètres et 10 mètres,
 - 15 € par jour entre 10,1 mètres et 15 mètres,
 - 20 € par jour entre 15,1 mètres et 20 mètres,
 - ...

Cette tarification s'appliquera à partir du 1^{er} octobre 2020 à tous les commerces ambulants présents sur la commune y compris lors des marchés festifs et des marchés hebdomadaires de producteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs ci-dessus et de les faire appliquer à compter du 1^{er} octobre 2020.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 5	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

